

Service civique communal à Feurs Session 22.1

Définition :

Depuis quelques années maintenant, le service civique communal a pour vocation d'offrir un espace d'engagement solidaire et citoyen aux jeunes foréziens âgés de 16 à 22 ans tout en les aidant à concrétiser un projet personnel (aide au permis de conduire, études, BAFA, achat de matériel pour les études...)

Pourquoi ?

L'engagement citoyen, est un engagement adapté à chacun.

Un engagement, c'est avant tout un acte citoyen.

Il a pour vocation d'encourager la citoyenneté active dont les 3 composantes que sont :

Civisme, civilité et solidarité.

Un jeune Forézien peut s'engager aujourd'hui de différentes manières :

- Au travers des associations
- Au travers de la vie politique

Succès du dispositif :

Il dépend avant tout de l'adhésion volontaire et de l'implication individuelle des jeunes.

Il dépend également de l'implication des associations et des services municipaux qui jouent un rôle essentiel dans la réussite de ce projet en proposant des actions valorisantes et utiles au regard des jeunes.

En retour, ces expériences permettent aux jeunes de développer de nouvelles compétences et un savoir-être.

Guichet unique :

Afin de mettre en lien les besoins des partenaires et des jeunes un guichet unique a été créé au service politique de la ville.

Christian Perez, chef du service politique de la ville, est le responsable de l'opération avec Fabienne Reynard ASVP au sein de la police municipale.

Contact :

Portable : 06-62-00-89-69

Adresse Mail : mairie.politiquedelaville@feurs.fr

Prochaine session : Février-mai 2022 :

Les dossiers seront mis en ligne à partir du 15 octobre 2021 pour un retour avant le 17 décembre 2021